

FICHE DE PRESTATION · LOUER

La mise *en location*

Pour le propriétaire d'un ou deux logements, sans gérance : loyer conseillé, annonce, visites, sélection sur dossier, bail et état des lieux. 1'500.– au bail signé, rien si aucun locataire.

1'500.–	0.–	0.–
au bail signé	si aucun locataire	pour le locataire, toujours

AFFINITÉS IMMOBILIER · VENDRE · ACHETER · LOUER

01 EN BREF

Louer votre logement, *au bon locataire*

Vous possédez un ou deux logements et n'avez pas de gérance. Nous trouvons le bon locataire, au juste loyer, avec un bail en règle. Vous ne payez qu'au bail signé, et le locataire ne paie jamais rien pour l'obtenir.

1'500.–	0.–	0.–
au bail signé	si aucun locataire	pour le locataire, toujours

02 CE QUI EST COMPRIS

Du loyer conseillé *aux clés*

Le loyer conseillé
Comparé aux loyers demandés dans votre commune, dans le respect des règles sur le loyer initial et la formule officielle.

L'annonce
Photos, texte, diffusion sur les portails ; les demandes arrivent chez nous, pas chez vous.

Les visites et la sélection
Visites groupées, dossiers vérifiés, solvabilité contrôlée : vous choisissez parmi les meilleurs, en connaissance de cause.

Le bail en règle
Bail, formule officielle du loyer initial, garantie de loyer sur un compte au nom du locataire.

L'état des lieux d'entrée
Procès-verbal et photos datées : la base de toute discussion à la sortie.

03 LE DÉROULÉ

Quatre étapes, *un locataire*

I
Vous nous écrivez

Alexandre visite le logement et vous conseille un loyer.

II
Nous publions et sélectionnons

Annonce, visites, dossiers vérifiés.

III
Vous choisissez

Parmi les candidats retenus, sur dossier.

IV
Le bail est signé

État des lieux fait, garantie constituée : les 1'500.– sont alors dus.

04 CE QU'IL FAUT SAVOIR

Nos règles de bailleur

Le locataire ne paie jamais
Aucuns frais de dossier, de visite ou d'attribution ne lui sont demandés : c'est vous qui nous mandatez.

Pas une gérance
Encaissement des loyers, chauffage et entretien restent chez vous, ou chez la gérance de votre choix.

Jamais les deux côtés
Un logement que nous louons pour vous n'est jamais facturé à un de nos locataires en recherche.

05 LES CONDITIONS

Simples, *et écrites*

Objet	Mandat de courtage en location confié par le bailleur (art. 412 ss CO) : loyer conseillé, annonce, visites, sélection, bail, formule officielle, garantie et état des lieux d'entrée.
Le locataire	Ne paie rien pour obtenir le bail (art. 254 CO). Nous ne lui facturons jamais de solde de recherche sur ce logement.
Aucune promesse de logement	Le bailleur choisit seul son locataire. Nous nous engageons sur un travail, des délais et un dossier, jamais sur l'obtention d'un bail.
Vos données	Vos pièces sont rangées dans une zone protégée de notre serveur en Europe (Allemagne), lues par Alexandre seul, transmises à une gérance uniquement avec votre accord, logement par logement, et effacées trente jours après la fin de la mission. Détails dans la politique de confidentialité.
Prix	CHF 1'500.–, dus uniquement à la signature d'un bail avec un locataire présenté par nous. Rien n'est dû si aucun bail n'est signé.
Résiliation	Chaque mandat se résilie à tout moment, par vous comme par nous (art. 404 CO). Ce qui a été livré reste acquis ; rien d'autre n'est dû.
Un seul mandant par bail	Nous ne sommes jamais rémunérés des deux côtés d'un même bail (art. 415 CO).
Droit et for	Droit suisse. For à Lausanne, sous réserve des fors impératifs en faveur du consommateur.

> Nous ne sommes jamais rémunérés des deux côtés d'un même bail.

Parlons de *votre projet*

Commandez en ligne sur affinites-immobilier.ch/mise-en-location, ou appelez-nous : Alexandre vous répond, et Noah, notre conseiller, jour et nuit.

TÉLÉPHONE

021 312 85 58

jour et nuit, week-end compris

COURRIEL

hello@affinites.ch

réponse sous 24 heures ouvrables

Cette prestation en ligne

Alexandre · Affinités Immobilier
Avenue de Lavaux 70A, 1009 Pully

NOS PRESTATIONS

Dossier · Veille · Recherche · Relocation · Remplacement · Remise des clés · **Mise en location** · Gérances